



## Que faire de nos déchets, où les déposer?

### Déchèterie communale

- Route du Battoir, en face de la Grande Salle
- Accès libre de 7h à 22h

### Déchèterie communale Spéciaux et encombrants

- Route du Battoir, en face de la Grande Salle
- Accès en principe les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 9h à 11h

### Point de collecte village Sacs taxés uniquement

- Ancien poids public
- Accès libre de 7h à 22h

### Point de collecte village Déchets verts et inertes

- Ruz de Jaudrey
- Accès libre de 7h à 22h

### Retour au point de vente

Les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les produits similaires à ceux en vente.

### Non repris

Ces filières de déchets ne sont pas collectées dans la commune d'Orzens.

## Quels déchets et où?

### Aluminium & fer blanc

Boîtes de conserve non souillées (les rincer), canettes, tubes, barquettes et papier aluminium.

### Ampoules

Ampoules économiques, LED et tous les types de lampes haute et basse pression.

### App. électroniques

Appareils électroniques de bureau et de loisir (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.).

### Batteries

Batteries de voiture.

### Biodéchets compostables

Déchets de cuisine crus (épluchures), déchets de jardin, gazon, feuilles, branches.

### Biodéchets méthanisables

Déchets de cuisine crus ou cuits, déchets de jardin, tailles d'arbres et d'arbustes, tontes de gazon.

### Bois

Bois non traité et bois à problème (traité avec des enduits de conservation) repris avec les encombrants le samedi.

### Capsules Nespresso

Uniquement les capsules en aluminium de la marque Nespresso.

### Carton

Tout type de carton non souillé: boîtes, carton ondulé, enveloppes en carton, papiers d'emballage, cartons à œufs, caquettes à fruits en carton, cartons de lessive propre.

### Couches-culottes

Protections urinaires. Uniquement dans le container pour couche-culottes. Peuvent être mises dans des sacs transparents.

### Déchets de jardin

Déchets de jardin, gazon, feuilles, branches.

### Déchets encombrants

Déchets incinérables de plus de 60 cm de côté (meubles, moquettes, matelas, bois imprégné, sagex, skis, etc.) qui ne peuvent être contenus dans un sac taxé de 110l.

### Déchets inertes

Porcelaine, faïence, vitres, miroirs, déchets de démolition, briques, béton concassé, terre, pierre, gravats, plâtre, ciment, verre plat. En petite quantité (max. un bidon de 35l).

### Déchets spéciaux

Peintures, solvants, sprays aérosol, produits phytosanitaires, produits chimiques, piles, médicaments, thermomètres au mercure, etc.

### Electroménager

Cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fers à repasser, outillages, fours micro-ondes, robots ménagers, jouets, luminaires, équipements électriques de sport.

### Ferraille

Objets avec plus de 50% de métal. Sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique.

### Flaconnage

Tout récipient en plastique vide muni d'un bouchon: bouteilles de lait, huile, vinaigre, produits de nettoyage et de cosmétique, lessive, adoucissant, shampoing, etc.

### Frigo

Réfrigérateurs, congélateurs.

### Huiles minérales

Huile pour moteur et engrenage, huile de vidange de voiture, huile hydraulique et machines à coudre.

### Huiles végétales

Huile pour la cuisine, huile de friteuse, glycérine.

### Médicaments

Tout type de médicament, pommades, pastilles, sirops, etc.

### Néons

Tubes néon linéaires.

### Papier

Journaux, enveloppes, correspondances, imprimés, magazines (sans emballage plastique).

### Peinture

Tout type de peinture.

### PET

Bouteilles à boissons avec logo PET (polyéthylène téréphtalate) uniquement dans containers réservés au PET.

### Piles

Piles, petits accumulateurs non endommagés.

### Pneus

Tout type de pneu de voiture et autres véhicules.

### Sacs taxés

Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle de 110 litres.

### Textiles

Vêtements propres, chaussures usagées (nouées par paire), serviettes, nappes, sacs, literie (draps, couettes, coussins) et ceintures.

### Verre

Emballages en verre, bouteilles à boissons, bocaux alimentaires, emballages de cosmétique. Le verre bleu, rouge ou multicolore doit être jeté dans le conteneur de verre vert.

## Vous avez des questions, hésitations ou remarques?

Nous vous remercions de vous adresser à la municipale en charge du dicastère ou au préposé déchèterie.

### Municipale des déchets

Mme Dominique Hauner  
078 809 74 36  
d.hauner@bluewin.ch

### Préposé déchèterie

M. Olivier Guichard  
079 946 27 77  
olivier.guichard@hotmail.ch



### Déchèterie pour les professionnels Petits-Champs 2, 1400 Yverdon-les-Bains

Lundi - jeudi: 07h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00  
Vendredi: 07h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00